

**AVIS SREPEN-RNE sur le projet RONEVA**  
**dans le cadre de la concertation préalable**  
**du 21 octobre au 12 décembre 2019**

ILEVA, syndicat mixte regroupant les trois groupements de communes TCO, CIVIS, CA-SUD, propose de créer à Pierrefonds un Centre de traitement multi filières des déchets ménagers produit par le bassin de vie de l'Ouest et du Sud.

Dans le cadre de la concertation en cours sur ce projet, la SREPEN-RNE formule les recommandations suivantes :

1- Confier la compétence « Prévention et Réduction à la source » des déchets actuellement mise en œuvre par les groupements de communes à un opérateur unique ILEVA.

En effet, l'organisation administrative en place conduit à une dilution des responsabilités dans la gestion des déchets en confiant la politique de prévention aux groupements de communes et celui du traitement des déchets au syndicat mixte ILEVA.

Le constat est que, malgré les actions engagées en terme de prévention au niveau de chaque groupement de communes mais pas toujours cohérentes entre elles, le tonnage de déchets traités par ILEVA ne diminue pas. Des expériences menées auprès de familles volontaires montrent que par des actions ciblées de sensibilisation et d'information il est possible de réduire de 20% à 40% le volume de déchets produit par un ménage.

Aussi, pour plus de cohérence et de coordination nous proposons que les groupements de communes (TCO, CIVIS, CA-SUD) confient la compétence « Prévention et Réduction à la source » à ILEVA. Ce transfert serait accompagné d'objectifs mesurables de réductions du volume de déchets produits, charge à ILEVA de mettre en œuvre une politique cohérente et coordonnée de Réduction des déchets sur le bassin de vie de l'Ouest et du Sud (consigne de bouteille en

verre, promotion de boutique de vente en vrac, incitation à la fabrication des produits d'entretien, etc....).

Ainsi avec une seule collectivité responsable, il sera plus facile de vérifier l'atteinte des objectifs de réduction à la source de la production de déchets.

2- Confier la compétence du tri et du réemploi des déchets à travers une bonne répartition de ces équipements (déchèteries et ressourceries) sur le territoire des groupements de communes à ILEVA.

En effet le tonnage des déchets triés évolue peu alors que ces équipements sont un moyen de sensibiliser la population sur la nécessité de trier ses déchets, mais il est nécessaire que ces équipements ne soient pas trop éloignés des quartiers denses.

Aujourd'hui cette gestion relève des groupements de communes et le traitement des déchets à ILEVA.

Si vous voulez que la part du tri augmente dans la gestion des déchets, il est nécessaire qu'une seule structure gère cette compétence avec là encore des objectifs mesurables et contrôlables par les groupements de communes.

3- Ouvrir les équipements de centre multi filières aux déchets autres que ménagers en faisant payer à ces acteurs du monde économique le prix de traitement des déchets.

En effet l'unité de valorisation énergétique (UVE) est dimensionnée pour traiter 130 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Cette unité a été dimensionnée sur la base du flux actuel, mais la mise en place d'une politique efficace de prévention et de réduction à la source devrait conduire à une diminution du volume de déchets à traiter par cette unité.

Quelle sera l'équilibre économique de ce centre multi filières s'il dispose de moins de déchets à traiter et donc verra diminuer ses recettes de revente d'électricité produite.

A ce stade de présentation de votre projet, les objectifs de réduction à la source ne sont pas affichés et peut laisser le sentiment qu'il n'y a pas de volonté de

réduire le volume de déchets qui n'irait pas dans le sens des intérêts économiques d'ILEVA.

ILEVA et les groupements de communes ont la compétence pour traiter les déchets des ménages, nous proposons que ce centre multi filière traite également les déchets des activités économiques industrielles et commerciales. Cette prise en compte d'une démarche globale intégrant tous les types de déchets devrait mieux justifier le dimensionnement des capacités de traitement de l'unité de valorisation énergétique.

4- Programmer dans le centre multi filières une unité de stockage des déchets dangereux.

En effet ces unités de traitement des déchets vont produire des déchets dangereux, de même sur le bassin de vie du territoire Sud et Ouest beaucoup de déchets dangereux sont produits (amiantes etc...) nécessitant des coûts de transferts très chers en métropole pour ces déchets.

Il serait nécessaire qu'à travers un tel centre de traitement multi filières une unité de stockage des déchets dangereux soit prévue à la fois pour ceux produits par ILEVA mais aussi ceux du secteur économique.

La Présidente



*Bernadette ARDON*